



PASS'SPORT 2017

Le Conseil d'Administration a validé la mise en place du Pass 'Sport, avec utilisation de la grille de coefficient social. L'objectif du Pass est de favoriser l'accès aux sports pour tous les bénéficiaires.

Fonctionnement du Pass' Sport :

1 Pass' Sport par Ouvrant-droit, par an et par saison sportive.

L'ouvrant droit achète le Pass' Sport **selon son coefficient social (voir grille)** à la SLVie ou dans les accueils professionnels de la CMCAS.

Celui-ci donne droit à **100€ de remboursement** si les conditions sont remplies.

Lors du contact avec le bénéficiaire qui souhaite acheter un Pass, il convient de vérifier avec lui que le sport concerné soit bien intégré au tableau ci-dessous, car seules les activités figurant dans le tableau seront prises en compte

Seules les affiliations à une fédération ou un club/association sportive seront acceptées (pas de billetteries : piscines, patinoire, karting, etc....)

Les activités proposées par les GAZELEC et les sections sportives n'ouvrent pas droit à la participation du Pass 'Sport.

Le Pass' Sport sera remboursable sur présentation d'une ou plusieurs factures d'adhésion à une fédération, un club/association sportive, un abonnement annuel ou trimestriel (salle de musculation par exemple).

Le montant de la facture devra être supérieur ou égal à 100€, le cas échéant, la différence pourra être comblée par l'achat de **matériel lié à l'activité sportive** choisie sur présentation de facture (raquette, accessoire vestimentaire, etc...).

En aucun cas seul l'achat de matériel sportif peut prétendre au remboursement d'un Pass' Sport.

Le Pass' Sport est familial (ouvrant droit et ayant droit), il peut donc comporter plusieurs licences.

Lorsque le bénéficiaire revient avec son Pass' Sport complété par son club et ses justificatifs, il conviendra de remplir une feuille de remboursement de 100€, à l'image de ce qui est déjà mis en œuvre pour le Pass' Culture.

La rubrique budgétaire pour l'année 2016 est **410810 XAA**.

Pour l'année 2017, 120 Pass' Sport sont budgétisés. **En cas de rupture de stock**, il conviendra d'indiquer au bénéficiaire que de nouveaux Pass seront disponibles à compter du 1^{er} Janvier 2018, et surtout de **comptabiliser sa demande** afin de mesurer la demande et adapter l'offre pour 2018. Un document pour enregistrer les demandes sera disponible sous J pour les professionnels, un mail devra être envoyé aux TAC pour saisie de la demande effectuée en SLVie.

En cas de doutes ou questions concernant le Pass' Sport, il conviendra de contacter les TSA.



PASS'SPORT 2017

GRILLE DE PARTICIPATION AU COEFFICIENT SOCIAL

Coefficient Social	<10000	10000 à 11999	12000 à 13999	14000 à 15999	16000 à 17999	18000 à 19999	20000 à 21999	22000 à 23999	24000 à 25999	26000 à 27999	28000 à 29999	>30000
Participation bénéficiaire	24 €	39 €	49 €	56 €	61 €	66 €	69 €	72 €	74 €	76 €	78 €	79 €

ACTIVITES COMPRISES DANS LE PASS' SPORT

AEROBIC
 ALPINISME
 ATHLETISME
 AUTRES ARTS MARTIAUX
 AVIRON
 BADMINTON
 BALL-TRAP
 BASKET-BALL
 BILLARD
 BOULES « BRETONNE »
 BOULES « DE FORT »
 BOULES « LYONNAISE »
 BOULES PETANQUE
 BOWLING
 BOXE
 CANOE KAYAK

CHAR A VOILE
 COURSE CYCLISTE
 CROSS-COUNTRY
 CULTURE PHYSIQUE :
 AUTRES
 CULTURISME
 CYCLOTOURISME
 EQUITATION
 ESCRIME
 FOOTBALL
 GOLF
 GYMNASTIQUE
 HALTEROPHILIE
 HAND-BALL
 JOGGING
 JUDO

KARATE
 KARTING
 LUTTE
 MARCHE
 MOTO
 NATATION
 PARACHUTISME
 PARAPENTE
 PATINAGE SPORTIF
 PECHE SPORTIVE
 PELOTE BASQUE
 PILOTAGE VOL A VOILE OU MOTEUR
 PLANCHE A VOILE
 PLONGEE SOUS MARINE
 RUGBY A XIII

RUGBY A XV
 SKI ALPIN
 SKI DE FOND
 SKI NAUTIQUE
 SQUASH
 TENNIS
 TENNIS DE TABLE
 TIR (ARMES A FEU)
 TIR A L'ARC
 TOUT TERRAIN 4x4
 VARAPPE
 VOLLEY-BALL
 VTT
 YOGA
 YACHTING (VOILE OU MOTEUR)



PASS'SPORT 2017

Exemple d'utilisation du Pass :

Cas n°1 :

- L'OD se renseigne car il souhaite pratiquer de l'Aviron et achète son Pass 49€ car il a un coefficient à 13 000.
- Il revient avec son Pass rempli par son club et sa facture de licence pour un montant de 120€.
- La facture et le tampon sont vérifiés et une feuille de remboursement au nom du bénéficiaire est remplie pour un montant de 100€.

Cas n°2 :

- L'OD se renseigne car il souhaite pratiquer du Karaté et achète son Pass 24€ car il a un coefficient à 8 500.
- Ses cours de karaté à l'année lui coûtent 80€
- Sa femme pratique du yoga pour 60€ par trimestre
- L'OD revient avec son Pass rempli par son club de karaté, par le club de yoga de sa femme, avec les deux factures pour un total donc de 140€
- Les factures et les tampons sont vérifiés et une feuille de remboursement au nom du bénéficiaire est remplie pour un montant de 100€.

Cas n°3 :

- L'OD se renseigne car il souhaite pratiquer du Golf et achète son Pass 69€ car il a un coefficient à 21 000.
- Sa licence de golf lui coûte 70€. Il achète pour 30€ de balles de golf
- L'OD revient avec son Pass rempli par son club, sa facture de licence et sa facture des balles de golf pour un total donc de 100€
- Les factures et le tampon sont vérifiés et une feuille de remboursement au nom du bénéficiaire est remplie pour un montant de 100€.

Cas de refus :

- L'OD se renseigne car il va toutes les semaines à la piscine et souhaite se faire rembourser ses tickets => **Non car pas d'affiliation à un club ou une licence, la billetterie ne fonctionne pas avec le Pass' Sport.**
- L'OD souhaite acheter un Pass car il a acheté des baskets pour courir tout seul le dimanche => **Non car en aucun cas seul le remboursement de matériel sportif permet de prétendre au Pass' Sport.**
- L'OD souhaite acheter un Pass' Sport mais il ne présentera que la licence pour un montant de 70€ => **Non car le montant doit égaliser ou dépasser 100€**
- L'OD achète un Pass' Sport pour pratiquer de la pétanque avec une licence à 60€ et présente en achat de matériel une facture de chaussure de foot => **Non car le matériel sportif doit être lié à l'activité sportive**